

Ce projet éducatif citoyen a pour ambition de former les jeunes à la notion d'engagement, leur faire appréhender les droits et les devoirs du citoyen, ainsi qu'à faire vivre les valeurs de la République. Dans ce cadre, et pour une mise en situation plus concrète, chaque jeune votant recevra sa carte d'électeur.



Guide du Conseil Municipal d'Enfants (CME)

Fontenay-le-Comte
Vendée

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Voter est un droit, c'est aussi un devoir civique.

CARTE ÉLECTORALE
Conseil Municipal d'Enfants

Mairie de Fontenay-le-Comte

Scrutin N°1 Scrutin N°2

Lieu du vote

NOM

Prénom

Date de naissance Classe

École

Signature de Monsieur le Maire

Signature du titulaire



Commémoration du 11 novembre



Action pour Gaoua, ville jumelée



Le CME et le conseil des Sages partenaires



Les élus du CME

Son rôle

- S'exprimer et proposer des projets pour améliorer la vie des fontenaisiens ;
- Servir d'intermédiaire entre le Conseil Municipal des adultes et les enfants de leur âge ;
- Mener des actions de solidarité, de prévention et de citoyenneté ;
- Acquérir des connaissances sur le fonctionnement de la collectivité et découvrir d'autres institutions (Assemblée Nationale, Sénat...);
- Accompagner les élus aux commémorations patriotiques et inaugurations rythmant la vie de la commune.

Ses membres

- 16 enfants de CM1 et CM2 des écoles de Fontenay-le-Comte ;
- Un animateur du Pôle Jeunesse de la Ville ;
- Jean-Michel LALÈRE, Maire de Fontenay-le-Comte, Claudine PLAIRE, Adjointe à la Jeunesse ;
- Des élus du Conseil municipal de la Ville.

Ses missions

- Proposer, concevoir et réaliser des projets bénéficiant au plus grand nombre et correspondants aux préoccupations des enfants ;
- Aider d'autres personnes à réaliser un projet ;
- Rencontrer des élu(e)s, des responsables du monde associatif ;
- Lancer des appels à projets sur un thème défini ;
- Restituer à ses camarades d'école les activités du CME.

Son fonctionnement

- Des réunions ont lieu tous les 15 jours (hormis pendant les vacances scolaires) : Le samedi matin de 10h30 à 12h

Un calendrier sera remis aux élus du CME lors de la première séance.

- Ces réunions sont encadrées par un animateur du pôle Jeunesse.
- Les Conseillers pourront se regrouper en commissions de travail : Développement de projets sur différents thèmes (sports, culture, citoyenneté, environnement...).
- Participation aux événements de la vie locale : Cérémonies officielles, inaugurations, etc.

Les élections

La campagne électorale se déroule jusqu'aux **élections qui auront lieu cette année le mardi 18 octobre.**

À l'issue du dépouillement, le Conseil Municipal Enfant sera élu.

Dès le samedi 5 novembre, celui-ci se réunira pour sa première séance plénière.

Les conditions pour être candidat

- Être scolarisé(e) en classe de CM1 ou CM2 dans une école fontenaisienne ;
- Remplir l'acte de candidature et l'autorisation parentale : Les remettre signés à l'enseignant avant le lundi 3 octobre 2016 ;
- Affiche de campagne : Le candidat devra créer une affiche de campagne sur laquelle seront indiquées ses principales idées et projets de mandat. Il lui faudra convaincre ses camarades de voter pour lui ;
- S'engager pour 2 ans : le nouvel élu devra se rendre disponible les samedis matins et les jours de cérémonies.